

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00440
Numéro SIREN : 810 840 389
Nom ou dénomination : VALEXCO AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/07/2019 sous le numéro de dépôt 4303

VALEXCO AUDIT
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 15, Rue Edouard Branly 37230 FONDETTES
810 840 389 RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 28 juin,
A 16 heures,

La société **VALEXCO**, Société par actions simplifiée au capital de 214 500 euros, ayant son siège social 11, Rue Gustave Eiffel à AZAY LE RIDEAU (37190), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 487 865 636, représentée par Monsieur Grégory ONDET en sa qualité de Directeur Général,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société VALEXCO AUDIT,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

En présence de :

- Monsieur Grégory ONDET, gérant non associé de la Société,
- Monsieur Nicolas CHAMPS

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de cogérant, pour une durée non limitée, Monsieur Nicolas CHAMPS, demeurant 118, rue de la Sagerie 37550 ST AVERTIN, à compter du 1^{er} juillet 2019.

Il exercera ses fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Monsieur Nicolas CHAMPS a déclaré par avance qu'il acceptait les fonctions de gérant et qu'il n'était frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

M. Grégory ONDET

La Société VALEXCO
Représentée par M. Grégory ONDET

M. Nicolas CHAMPS

Lu et approuvé, bon pour acceptation des fonctions de Gérant